

# À faire remplir par le médecin traitant **UNIQUEMENT** en cas de nécessité



## CERTIFICAT MÉDICAL PERMETTANT L'APTITUDE PARTIELLE\* À LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

« Les nouvelles dispositions règlementaires (...) retiennent le principe de l'aptitude à priori de tous les élèves à suivre l'enseignement de l'EPS. » Circulaire du 17 Mai 1990

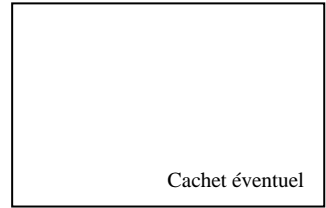
Je soussigné(e) .....Docteur en médecine

Lieu d'exercice : .....

Certifie avoir, en application du décret n°88977 du 11.10.1988, examiné

l'élève..... né(e) le .....

et constaté que son état de santé entraîne pendant la période du..... au.....



### 1) APTITUDE PARTIELLE

Une inaptitude partielle à la pratique de l'EPS

Cette aptitude partielle nécessite une adaptation aux possibilités de l'élève selon les modalités suivantes :

| <u>FONCTIONS</u>   | POSSIBLE                 | POSSIBLE MAIS RÉALISABLE AVEC DIFFICULTÉ | CONTRE INDIQUÉ           |
|--|--------------------------|--|--------------------------|
| Marcher  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> |
| Courir   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> |
| Sauter   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> |
| Lancer   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> |
| Lever-porter   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> |
| Nager  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> |
| <u>EFFORTS</u>   |                          |  |                          |
| Intense  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> |
| Modéré   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> |
| De faible intensité  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> |
| Prolongé   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> |
| Dans certains cas, des pauses intermédiaires sont souhaitables pour augmenter la récupération. |                          |  |                          |
| Total cases cochées  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 | <input type="checkbox"/> |

AUTRES RECOMMANDATIONS :

Pour les situations particulières, le médecin scolaire peut appeler le docteur..... au numéro de téléphone suivant : .....

### 2) INAPTITUDE TOTALE

Une inaptitude totale à la pratique de l'EPS

Date :

Signature et cachet du praticien :



\* L'activité physique fait partie intégrante de la prise en charge proposée à l'élève. Il est donc important de faciliter son intégration dans le groupe et de valoriser sa participation à l'EPS en toutes circonstances.



Lycée  
Général et Technologique

Mél.  
[0270016w@ac-rouen.fr](mailto:0270016w@ac-rouen.fr)

Téléphone  
02.32.23.69.00  
Fax  
02.32.23.69.20

2, rue Pierre Sépard  
B.P 3126  
27031 EVREUX Cédex

## **PRECISIONS SUR LES ACTIVITES POSSIBLES A PROPOSER ET A ADAPTER**

Pour adapter les activités aux caractéristiques et possibilités des élèves, nous pouvons modifier certains paramètres ou certaines consignes :

### **En Acrosport** : classe de seconde et terminale

Possibilité de ne tenir qu'un seul rôle : porteur ou voltigeur en fonction de l'inaptitude.

### **En escalade** : classe de première

Seul le rôle d'assureur (ou grimpeur) peut être proposé.

### **En musculation** : classe de première et terminale

Le choix des appareils et exercices peut être adapté à l'inaptitude de l'élève.  
(Mobilisation de certaines parties du corps)

### **En badminton** : classe de première et terminale

Possibilité d'adapter l'espace de jeu utilisé.

### **En marche** : classe de première et terminale (Remplace l'épreuve de demi-fond)

L'épreuve consiste à marcher 30 minutes, sur un terrain plat, sans s'arrêter.  
L'élève doit annoncer la distance qu'il va réaliser sur chaque séquence de 10 minutes.  
Une accélération sur la dernière séquence de 10 minutes est valorisée.

Barème : 6 points sur la performance, 6 points sur l'écart au projet de l'élève ,4 points sur la gestion de l'effort (accélération ou non) et 4 points sur la préparation et la récupération à l'épreuve.

### **En natation** : classe de terminale

L'épreuve consiste à nager 10 minutes, en utilisant au moins une nage. Les changements de nages ne sont pas limités mais doivent s'opérer qu'à l'issue de chaque bassin de 25m  
Barème : 6 points sur la performance, 10 points sur l'équilibre et la continuité des actions, 4 points sur le projet de l'élève)